

Baie-Comeau, le 2 octobre 2020

## ÉDITION DE LA RENTRÉE 2020-2021

### Mot du président

Nous nous sommes laissés en juin dernier en espérant que le pire était derrière nous. Malheureusement, les développements des derniers jours nous montrent que rien n'est encore gagné contre ce virus. Malgré tout, vous avez tous travaillé d'arrache-pied à prendre le tournant numérique à 300 km/h et à maintenir l'enseignement des savoirs essentiels jusqu'à la toute fin. J'ose espérer que vous avez quand même été capables de profiter de vos vacances tant méritées et attendues!



Je ne passerai pas par quatre chemins, la prochaine année scolaire ne sera pas de tout repos. De nombreux dossiers nous monopoliseront en plus des adaptations, obligations et contre-coups qu'entraînent la COVID. Rappelons que nous sommes toujours en négociation pour le renouvellement de notre convention collective nationale, échue depuis le 31 mars 2020. Il sera essentiel de se mobiliser pour obtenir de réelles améliorations de nos conditions de travail. N'oublions pas non plus les changements amenés par la Loi 40, avec entre autres la mise en place des CA des nouveaux CSS.



Nous demeurons présents pour vous accompagner et répondre à toutes vos interrogations

*Rémi Thériault*  
Votre président

### Absences vs COVID

Dernièrement, nous avons transmis à vos délégué(e)s un tableau qui résume les différents scénarios possibles d'absences liés à la COVID pour vous et vos proches. Vous pouviez ainsi mieux comprendre **si et comment** vous serez payés en cas de telles absences. Nous vous en transmettons une copie mise à jour avec l'envoi de ce journal syndical. Nous demeurons présents pour vous accompagner et vous aider si nécessaire. Pour toutes questions, vous pouvez contacter Xavier Hainse, notre conseiller syndical ([xavierhainse@globetrotter.net](mailto:xavierhainse@globetrotter.net)) ou au 418-589-9824 poste 4.

### Rentrée scolaire - COVID

Nous le savons, le retour à l'école COVID n'a rien pour alléger votre travail quotidien. Les nombreux ajustements et astuces dont vous avez dû user pour assurer une rentrée sécuritaire des grands et petits n'ont pas été évidents. Certains nous ont déjà parlé de fatigue à cette période-ci. Malgré tous ces bouleversements, prenez soin de vous. C'est en santé et sur vos deux pieds qu'on veut vous voir finir la prochaine année.

J'en profite pour vous remercier pour votre grande participation à notre sondage de la rentrée. Il nous a permis d'échanger avec l'employeur sur certaines des problématiques vécues dans vos milieux, mais aussi d'y voir de belles réussites d'équipes-écoles.

### État de la Nègo

Nous vous avons tenus informés des développements tout au long de la négociation. Par contre, depuis la fin des classes, peu d'informations vous ont été transmises. Vous comprendrez que c'est seulement parce qu'il ne s'était rien passé. Alors voici où nous en sommes avec la Nègo :

Entre le 29 juin et le 25 septembre 2020, il n'y a eu aucune rencontre de négociation entre les parties. Malgré le rejet des dernières offres patronales (du 22 mai) à un fort pourcentage (97%) par les membres, la partie adverse n'a rien fait pour se rapprocher de nos demandes. La FSE a donc fait une demande de médiation le 26 juin dernier, mais a gardé la porte ouverte pour continuer la négociation, ce qui n'est pas arrivé. La demande de médiation faite nous ouvre la porte à pouvoir exercer un droit de grève futur si nécessaire.

Dans les derniers jours, il y a eu des rencontres entre les parties à la table de négociation.

Nous vous convoquerons dans les prochaines semaines pour une AG afin de faire le point sur la Nègo, mais aussi pour repartir la mobilisation.

Restez à l'affût !



### **IMPORTANT : ASSURANCES**

Portez une attention à l'envoi joint au journal syndical traitant des assurances collectives! Plusieurs changements à venir, soyez informés!

## Mobilisation

Nous avons relancé la mobilisation un peu où nous l'avions laissée au printemps passé. La machine n'est pas facile à repartir malgré tout, mais il demeure essentiel de le faire. Votre appui par la mobilisation est nécessaire et essentiel. C'est par notre visibilité et notre solidarité que nous pourrions faire pression sur le gouvernement afin d'améliorer nos conditions de travail. Le port du T-shirt tous les jeudis en est un exemple. Ce dernier peut aussi être porté à d'autres moments importants de l'année, comme lors de rencontres de parents ou avec la direction. Nous ne sommes pas encore dans des moyens d'action lourds, mais ceux-ci méritent quand même une implication de TOUS.

Dans les prochains jours, vous recevrez dans vos écoles un couvre-visage<sup>1</sup> aux couleurs de la Négo! Vous pourrez le porter fièrement et faire parler de nos revendications partout où vous irez.

Solidairement,

  
 Votre président

<sup>1</sup> Le couvre-visage ne remplace pas le masque de procédure exigé par la CNESST dans l'école en présence des élèves

## La retraite : un bel horizon!

Seize de nos collègues ont pris une retraite plus que méritée dans un contexte plus que particulier. Plusieurs ont dû saluer leurs derniers élèves derrière une caméra. Malgré tout, c'est une étape importante qui mérite d'être soulignée!

Nous leur souhaitons à toutes et à tous de prendre le temps, de profiter de chaque instant avec celles et ceux qui leurs sont chers.

Bonne et heureuse retraite!

**Michel Asselin, Yves Bastien, Jean Chassé,  
 Michel Coulombe, Sylvie de la Durantaye, Danielle Delaunay, Josée Dufour,  
 Chantal Foster, Michel Gourde, Mario Landry, France Lavoie, Robert Lebel,  
 Marlène Lefrançois, Sylvie Lepage, Diane Roy, Yves Tessier**

## Calendrier de paie, précisions sur la paie et tableau salarial

- 27 août	- 3, 17 et 31 décembre	- 8 et 22 avril
- 10 et 24 septembre	- 14 et 28 janvier	- 6 et 20 mai
- 8 et 22 octobre	- 11 et 25 février	- 3 et 17 juin <sup>2</sup>
- 5 et 19 novembre	- 11 et 25 mars	

<sup>2</sup> L'ajustement 10 mois est versé à cette paie si vous n'êtes pas sous contrat à temps plein.

Les enseignants travaillent 200 jours qui sont répartis en 26 paies. Chaque jour travaillé (**1/200**) vaut plus que chaque jour payé (**1/260**). Ceci assure à condition d'avoir un contrat à temps plein, une paie pour l'été. Sur votre talon de paie que vous multipliez le montant indiqué dans la colonne « **taux** » par 260 ou celui dans la colonne « **description** » par 200, vous arriverez au salaire annuel qui devrait correspondre dans le tableau ci-bas.

En début d'année scolaire, les enseignants qui ont travaillé au moins 155 jours l'année précédente progresseront à l'échelon supérieur. De plus, les enseignants qui auraient bénéficié d'un congé lié aux droits parentaux sont également considérés comme ayant acquis une année d'expérience et changeront d'échelon. Finalement, si un enseignant travaille plus de 90 jours, mais moins de 155 jours à cause de circonstances indépendantes de sa volonté (notamment en invalidité) pourra également passer à l'échelon suivant (clause 6-4.02). Nous vous invitons à porter une attention sur vos paies afin de vous assurer que les changements d'échelon auxquels vous avez droit aient eu lieu!

	À compter du 142 <sup>e</sup> jour de travail de 2018-2019	Salaire <b>1/200e</b> sur votre relevé de paie	Salaire <b>1/260e</b> sur votre relevé de paie		À compter du 142 <sup>e</sup> jour de travail de 2018-2019	Salaire <b>1/200e</b> sur votre relevé de paie	Salaire <b>1/260e</b> sur votre relevé de paie
Échelons				Échelons			
1	42 431 \$	212,16 \$	163,20 \$	9	59 196 \$	295,98 \$	227,68 \$
2	44 235 \$	221,18 \$	170,13 \$	10	61 712 \$	305,86 \$	237,35 \$
3	46 115 \$	230,58 \$	177,37 \$	11	64 335 \$	321,68 \$	247,44 \$
4	48 074 \$	240,37 \$	184,90 \$	12	67 069 \$	335,35 \$	257,96 \$
5	50 118 \$	250,59 \$	192,76 \$	13	69 920 \$	349,60 \$	268,92 \$
6	52 248 \$	261,24 \$	200,95 \$	14	72 891 \$	364,46 \$	280,35 \$
7	54 468 \$	272,34 \$	209,49 \$	15	75 989 \$	379,95 \$	292,27 \$
8	56 783 \$	283,92 \$	218,40 \$	16	79 218 \$	396,09 \$	304,68 \$
				17	82 585 \$	412,93 \$	317,63 \$

L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon correspondant à son expérience, augmenté de :

- + 2 échelons dans le cas de celle ou de celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans (Bacc. 4 ans);
- + 4 échelons dans le cas de celle ou de celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans;
- + 6 échelons dans le cas de celle ou de celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans ou plus sans doctorat de 3<sup>e</sup> cycle;
- + 8 échelons dans le cas de celle ou de celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans ou plus avec doctorat de 3<sup>e</sup> cycle.

Xavier Hainse  
 Conseiller syndical